

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 13

Présents : 13

Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 4 NOVEMBRE 2024

N° D2024\_048

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre novembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric VIENOT

**Date de la convocation** : 28 OCTOBRE 2024

**Date de l'affichage** : 28 OCTOBRE 2024

**OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD**

Vu la délibération n° D2022\_014 en date du 2 mai 2022 fixant le tableau des indemnités des élus du conseil municipal de Saint-Bernard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Considérant la démission de M. Christophe COTTAREL de son mandat d'adjoint au maire et de conseiller municipal,

Considérant que depuis la démission de Mme Josette GUERRIER de son mandat d'adjointe au maire et de conseillère municipale, un poste d'adjoint est resté vacant,

Considérant que M. Frédéric VIENOT, élu adjoint au maire, se voit attribué une partie des délégations exercées auparavant par M. COTTAREL et par Mme Josette GUERRIER,

Considérant que Mme Brigitte FROMONT a été élue adjointe au maire,

Considérant que M. Jean-Claude LAMBERT, conseiller délégué se voit attribuer une partie des délégations auparavant exercées par M. C. COTTAREL,

M. le Maire propose de mettre à jour le tableau des indemnités des élus du conseil municipal,

**Le Maire propose :**

- **d'allouer, avec effet immédiat, une indemnité de fonction au taux de 16.586 % de l'indice brut à M. Frédéric VIENOT, ainsi qu'à Mme Brigitte FROMONT, adjoints au maire**
- **de revaloriser, avec effet immédiat, l'indemnité de fonction de M. Jean-Claude LAMBERT**

**Les taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes au Maire et aux conseillers municipaux délégués sont mis à jour.**

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet immédiat :

**ARTICLE 1 :**

- D'allouer, avec effet immédiat, une indemnité de fonction au taux de 16.586 % de l'indice brut à M. Frédéric VIENOT, ainsi qu'à Mme Brigitte FROMONT, adjoints au maire.

- De revaloriser, avec effet immédiat, l'indemnité de fonction de M. Jean-Claude LAMBERT

Les taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes au Maire et aux conseillers municipaux délégués sont mis à jour.

**ARTICLE 2 :** Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

**ARTICLE 3 :** Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**



Le secrétaire de séance  
**Frédéric VIENOT**

Certifié exécutoire  
après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du **06/11/2024**

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article L 2123-20-1 du CGCT)

**POPULATION Totale au dernier recensement : 1 475 habitants**  
(article L. 2123-23 du CGCT)

### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 5 376.55 € mensuel

### II - INDEMNITES ALLOUEES

#### A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % l'indice brut terminal de fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Bernard REY	51.6 % maxi	+ 0 %	51.6 %

#### B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	% (19.8 % maxi)	+ %	total %
1er adjoint : Mme Emmanuelle CARNELLI	16.586 %	0 %	16.586 %
2 e adjoint : Marc SOLFOROSI	16.586 %	0 %	16.586 %
3 <sup>e</sup> adjoint : Brigitte FROMONT	16.586 %	0 %	16.586 %
4 <sup>e</sup> adjoint : Frédéric VIENOT	16.586 %	0 %	16.586 %

#### C. CONSEILLERS MUNICIPAUX avec délégation (art. L 2123-24 -1 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	Total en %
M. Jean-Claude LAMBERT	10.2 %	0 %	10.2 %
Mme Claire ANDRIEUX	2.57 %	0 %	2.57 %

Fait à Saint-Bernard le 4 novembre 2024

Le Maire, Bernard REY



Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20241104-D2024\_048-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2024  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

**TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 4 NOVEMBRE 2024**

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS  
DELEGUES**

<b>FONCTION</b>	<b>TAUX APPLIQUE</b>	<b>MONTANT MENSUEL BRUT</b>
Maire M. Bernard REY	51.6 %	2 121.03 €
1 <sup>er</sup> Adjoint Mme Emmanuelle CARGNELLI	16.59 %	681.94 €
2 <sup>ème</sup> adjoint Marc SOLFOROSI	16.59 %	681.94 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint Brigitte FROMONT	16.59 %	681.94 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint M. Frédéric VIENOT	16.59 %	681.94 €
M. Jean-Claude LAMBERT Conseiller délégué	10.2 %	419.27 €
Mme Claire ANDRIEUX Conseillère déléguée	2.57 %	105.64 €

**Enveloppe Totale : 5 373.70 €**